

CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE

Le management associatif

Constat

La professionnalisation des associations a provoqué un nombre important de changements notamment en termes de gestion des ressources humaines. En effet, d'un côté le nombre de salariés tend à augmenter au sein des associations et de l'autre les bénévoles sont une ressource non négligeable dont on ne peut se passer. Le défi pour ces associations : comprendre leur rôle de gestion dans ce milieu, savoir gérer des ressources humaines et faire cohabiter des salariés et des bénévoles dont les motivations et les rôles diffèrent, livrer en respectant les coûts et les délais avec des valeurs économiques et sociales.

Objectifs à atteindre

Développer ses compétences managériales et s'affirmer dans son rôle de manager.

1/Spécificités des acteurs au sein d'un même système de valeurs

- Les spécificités du fonctionnement associatif (statuts, projet associatif, modèle économique)
- Identifier le projet associatif pour avoir un management cohérent (missions et valeurs)
- Qu'attend-on d'un manager dans l'association (fiche de poste et tâches)
- Spécificités des publics salariés et bénévoles

2/Définir son style de management

- Définir son style de management et exploiter la cartographie des styles
- Appréhender son propre rôle et positionnement de manager
- S'affirmer dans son management au quotidien
- Appréhender les situations managériales et gérer les situations délicates
- Animer et responsabiliser son équipe

3/les outils d'aide à la gestion des ressources humaines

- Définir et déléguer des tâches
- Suivre, gérer, organiser, plan de travail
- Responsabiliser le salarié et le bénévole
- Prioriser, communiquer des objectifs

A l'issu de la formation, le participant devra :

- Comprendre les spécificités de l'association par rapport à l'entreprise
- Appréhender son style de management
- Savoir animer son équipe

Méthodologie

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant.

L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Compétences en projet associatif,
- Compétences en gouvernance associative,
- Connaissances des institutions locales de Saint Martin,
- Connaissance du milieu associatif local et de ses spécificités,
- Bilingue français/anglais.

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeurs est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

Modalités de participation à l'Atelier

Chargée de suivi en charge de l'action : Rachele Chilin - rchilin@initiative-saint-martin.fr

Modalités générales : se référer au document annexe «Modalités Générales».

Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Vendredi 13 janvier 2017
Clôture de l'appel à proposition	Mardi 31 janvier 2017
Réponse au candidat retenu	Lundi 06 février 2017

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée :** 1,5 journée d'accompagnement en collectif (vendredi et samedi) + 2h d'accompagnement en individuel pour chaque association (à déterminer).
- **Nombre de session :** 2 sessions sur l'année
- **Date de réalisation des ateliers :** la première session devra se tenir avant le mois de juin sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits).
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription :** être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :

